



Le Président

Strasbourg, le 16 septembre 2014

**Appel à la grève mardi 30 septembre 2014 !**

Cher confrère,

Après la satisfaction de voir la Ministre des affaires sociales et de la santé, dans la réponse publiée au Journal Officiel du 26 août 2014, confirmer que « la création d'une nouvelle profession, telle que celle des optométristes, n'est pas envisagée par le gouvernement », nous sommes consternés devant la contre-attaque de Bercy dans le cadre de son projet de loi nommé Projet de loi croissance et pouvoir d'achat (réforme des professions réglementées) dit « projet de loi Macron ».

Dans ce projet de loi, sous-titré « conditions d'exercice et de réglementation des professions de santé », page 26, le chapitre concernant l'ophtalmologie est intitulé « Extension de la faculté de prescription des lunettes aux opticiens-optométristes » ! Partant du pré-requis que la pénurie d'ophtalmologistes (seuls à pouvoir délivrer des produits d'optique), en allongeant les délais de rendez-vous, provoque des « pertes de chances pour les patients toujours plus nombreux », et « favorise mécaniquement les dépassements d'honoraires », la profession d'optométriste est clairement annoncée comme la solution de santé publique !

**L'organisation de la filière visuelle serait ainsi transformée :**

- à l'opticien-optométriste la mesure de la réfraction et la prescription de produits d'optique correctrice (sauf pour les moins de seize ans et primo prescription pour les plus de seize ans (à définir par décret) ; le dépistage des états oculaires anormaux (à définir par décret)
  - à l'orthoptiste, les bilans et rééducation des déséquilibres oculomoteurs et des déficiences visuelles ;
  - à l'ophtalmologiste, les pathologies indiquées par les opticiens-optométristes (à définir par décret), les patients qui voudront le consulter et lui seul (d'après les calculs du gouvernement, il s'agit de transférer près de la moitié des actes ophtalmologiques dont le suivi de pathologies !!!).
- ET :** la consultation de l'opticien-optométriste serait facturée 20 € et remboursée 10 €.

Nous savons que nos patients sont attachés à leur visite chez l'ophtalmologiste parce que c'est la garantie unique d'un dépistage de maladies asymptomatiques, en toute indépendance médicale quant à la prescription optique.

Cette démedicalisation de la prescription optique est une menace pour la santé visuelle des Français, un non-sens économique et un mépris affiché pour toutes les recommandations des plus hautes sphères médicales.

**C'est maintenant ou jamais qu'il faut nous mobiliser contre ces projets ineptes et dangereux.**

**Le SNOF s'associe aux autres professions réglementées visées par la réforme en vous invitant à faire grève de consultations le mardi 30 septembre 2014.**

**Pour que cette journée d'action soit suivie de résultats, engagez-vous (n'oublions pas d'organiser le transfert des urgences). Les patients comptent sur vous. Prévenez vos confrères : c'est votre avenir et surtout celui de vos patients qui est en jeu.**

**Merci de nous confirmer votre participation à [snof@snof.org](mailto:snof@snof.org)**

Un tract à diffuser dans vos salles d'attente est téléchargeable sur le site du SNOF [w.snof.org](http://w.snof.org)

Avec mes bien confraternelles salutations

Jean-Bernard ROTTIER

Au verso : le communiqué de presse du SNOF